

Ailleurs, on a vu le monde des *Croix* soutenir les candidats socialistes en opposition avec les libéraux

M. Etienne Lamy crut que la fédération devait faire cesser cette indiscipline et cette dispersion d'efforts. Il demanda donc aux délégués des sept groupes de décider : 1<sup>o</sup> que l'action électorale se développerait sur le terrain de la fédération (acceptation formelle de la République ; 2<sup>o</sup> qu'il n'y aurait que des candidats de la fédération (et non pas des candidats de groupes, combattant en ordre dispersé, parfois même les uns contre les autres, et 3<sup>o</sup> que les fonds de propagande seraient centralisés et employés par la fédération.

Les deux premiers points (unité de programme et de candidatures) furent votés par les représentants de six groupes contre l'opposition isolée du groupe Justice-Egalité. Quant au troisième point (qui visait la caisse), il fut voté par quatre groupes contre trois. Dans sa résistance, en effet le groupe Justice-Egalité avait réussi à entraîner le groupe de la Jeunesse catholique et celui des congrès catholiques. L'attitude de ces deux groupes, en cette circonstance, s'explique sans doute par cette considération qu'ils comprennent beaucoup d'anciens royalistes ou impérialistes que les instructions du pape ont désappointés. L'euphémisme des pères de l'Assomption, parlant d' " institution existante " au lieu de " République ", adoncit leurs regrets, panse leurs blessures et réserve l'avenir.

Quoi qu'il en soit, après les trois décisions dont nous venons de parler, le groupe Justice-Egalité cessa de paraître à la fédération. Il lui était très pénible de se ranger à la discipline commune, surtout à cause de l'emploi des fonds de propagande. Le groupe des *Croix* est le plus riche des groupes catholiques. D'abord, parce qu'il fait des publications qui peuvent rapporter de l'argent ; ensuite, parce que, lorsqu'il s'agit de dons et de quêtes, les catholiques français ont coutume de donner à des religieux plutôt qu'à des laïques. Il déplaisait particulièrement aux *Croix* et aux pères de l'Assomption que les fonds recueillis par eux fussent employés dans un but qui n'est pas strictement le leur. Aussi se retirent-ils de la fédération.

La situation, ainsi créée, se prolongea quelque

temps sans rupture officielle. On a vu récemment les deux tendances opposées se traduire à l'extérieur dans les deux congrès qui se sont tenus, l'un à Paris, l'autre à Lyon.

Le congrès de Paris répondait exactement à l'esprit de la Fédération catholique, telle que M. Etienne Lamy l'avait comprise. La question à l'ordre du jour était : " le droit d'association ", question qui intéresse à la fois les croyants et les non-croyants ; question dont la solution libérale importe aussi bien à des bourgeois libéraux qu'à des ouvriers socialistes ; question, enfin, qui peut et doit être le rendez-vous, *le lieu géométrique*, de tous les amis de la liberté. On a vu d'ailleurs, à ce congrès, des hommes de convictions religieuses différentes, des professeurs catholiques et des membres de l'Université, prendre part aux délibérations.

Le congrès de la liberté de l'enseignement, à Lyon, avait pris — bien peu pratiquement et bien imprudemment peut-être — une allure confessionnelle. Bénédiction pontificale, présence de quarante évêques, etc... Toutes les tactiques qui resserrent le terrain d'action et l'action elle-même. Toutes celles dont M. Etienne Lamy avait voulu garder la fédération comme du feu.

La fédération était bien morte. Il ne restait qu'à enregistrer son acte de décès. C'est ce qui eut lieu, l'autre jour, à l'archevêché. Les *Croix* et les pères de l'Assomption ne s'étaient pas contentés de se séparer, en fait, de la majorité des groupes. Ils avaient insisté à Rome pour que leur droit à l'autonomie fût reconnu. On ne pouvait guère leur dénier ce droit, puisqu'ils en usaient déjà. Peut-être auraient-ils voulu obtenir aussi du Saint-Siège plus de latitude sur la question politique ; mais, sur ce point, les instructions de Léon XIII demeurent inébranlables dans leur netteté.

L'autonomie — c'est-à-dire la propagande, les candidatures... et la caisse — de la *Croix* est donc reconnue. L'autre jour, en effet, les délégués des sept groupes furent convoqués à l'archevêché de Paris, où le cardinal Richard communiqua cette décision de Rome. Il y ajouta quelques commentaires personnels, d'où il résultait que le cardinal Richard souhaitait désormais,